

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN DIRECT

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les droits et obligations du Prestataire et du Client dans le cadre des services proposés par Madame Marylou SALVI-MASSON, ci-après dénommée le Prestataire dans le cadre de ses activités dans le domaine de la vente de prestations de services relatives à la pratique du Shiatsu, que sont notamment :

- Séance de Shiatsu humain et animaux au domicile du client,
- Séance de Shiatsu humain à son domicile,

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des **prestations de Shiatsu** proposées par le praticien, qu'elles soient destinées aux humains ou aux animaux.

Elles encadrent notamment :

- **Les séances de Shiatsu réalisées au domicile du client**, pour les personnes ou les animaux qui y résident ;
- **Les séances de Shiatsu réalisées au domicile du praticien** ;
- **Les interventions ponctuelles ou récurrentes, qu'elles soient individuelles ou destinées à plusieurs bénéficiaires** (ex. plusieurs animaux du foyer).

Toute réservation de séance implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document, sauf accord écrit préalable du praticien. Le Prestataire se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment.

En ce cas, seules les conditions générales de vente en vigueur lors de la prise de commande seront alors applicables.

Le Prestataire conseille au Client de sauvegarder et/ou imprimer les présentes conditions générales de vente pour une conservation sûre et durable, et pouvoir ainsi les invoquer à tout moment pendant l'exécution du contrat si besoin.

Dans l'intégralité des présentes, le Client sera entendu comme celui avec lequel s'établit la relation d'achat-vente et lequel sera facturé au titre de la commande.

ARTICLE 3 - MISE EN GARDE

Les services proposés par le Prestataire n'ont pas pour objectif d'établir un diagnostic médical ou vétérinaire, ni de proposer un ou plusieurs traitements et encore moins des recommandations thérapeutiques.

Le Prestataire attire particulièrement l'attention du Client sur le fait que les services proposés ne remplacent en aucun cas un traitement médical.

En outre, le Prestataire ne recommande en aucun cas de renoncer au traitement médical suivi par le Client, et encore moins de l'interrompre dans la mesure où seuls les médecins des Clients sont habilités à le faire.

En conséquence, chaque Client est entièrement responsable de lui-même et de ses actes.

Les instructions du Prestataire doivent être considérées comme des propositions que les Clients suivent de leur plein gré en ayant conscience qu'ils doivent en assumer la responsabilité.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ

Les photographies reproduisant les services ne sont pas contractuelles.

Le Client est appelé à prendre connaissance des caractéristiques des services proposés avant de procéder à sa commande.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être recherchée en cas d'erreur manifeste entre les caractéristiques du service, son illustration et ses conditions de vente.

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent Contrat entre en vigueur à la date de validation de la commande.

Le Contrat est conclu pour la durée nécessaire à la fourniture des Services soit jusqu'à la date de fin de la prestation.

ARTICLE 6 - COMMANDE ET VALIDATION

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande.

Les commandes sont effectuées par téléphone au +33 (0)6 82 54 61 84 depuis la France Métropolitaine selon le tarif de l'opérateur du Client.

Elles peuvent aussi être effectuées par mail :
marylousalvimapasson@gmail.com

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Le Client peut réserver une prestation en contactant directement le Prestataire par téléphone ou par e-mail. La commande est considérée comme complète à partir du moment où le Prestataire a reçu les informations nécessaires à l'exécution de la prestation (identité du Client, coordonnées, type de séance souhaitée, lieu de la prestation) et en a accusé réception.

1. Acceptation de la commande

La confirmation de la commande transmise par e-mail ou verbale par téléphone vaut accord ferme et définitif du Client.

L'acceptation écrite du Client (par e-mail) ou son accord oral (par téléphone), suivi d'une confirmation envoyée par le Prestataire, constitue une preuve contractuelle équivalente à une signature, conformément à l'article 1367 du Code civil relatif à la preuve par tout moyen.

Toute confirmation de commande implique acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance avant toute validation.

2. Preuve de la transaction

Conformément à l'article 1366 du Code civil, les échanges électroniques ou enregistrés par le Prestataire (e-mails, SMS, relevés d'appels, etc.) ont valeur probante et attestent de la réalité de la commande.

3. Confirmation et documents transmis au Client

Une confirmation de commande est envoyée par e-mail dans un délai raisonnable après l'accord du Client.

La facture correspondante est transmise sous format numérique après réalisation de la prestation.

4. Exactitude des informations fournies

Le Client s'engage à transmettre des informations exactes et actualisées (nom, coordonnées, adresse de facturation, adresse d'intervention le cas échéant).

Toute erreur de communication ayant pour effet de retarder ou d'empêcher l'exécution de la prestation ne saurait engager la responsabilité du Prestataire.

5. Récapitulatif et possibilité de modification

Conformément à l'article 1127-2 du Code civil, un récapitulatif de la commande (nature de la prestation, lieu, date, tarif) est présenté au Client avant validation.

Le Client peut demander toute modification avant confirmation définitive.

Après confirmation, toute modification reste soumise à l'accord du Prestataire.

6. Refus de commande

Le Prestataire se réserve le droit de refuser une commande provenant d'un Client avec lequel subsiste un litige relatif à un paiement antérieur ou dont le comportement pourrait perturber la bonne exécution des prestations.

7. Disponibilité des prestations

Les prestations sont réalisées dans la limite des disponibilités du Prestataire.

En cas d'indisponibilité imprévue après validation de la commande, le Client en est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date lui est proposée.

Si aucune solution ne convient au Client, la commande pourra être annulée et le remboursement intégral sera effectué dans les 14 jours, conformément à l'article L.216-7 du Code de la consommation.

8. Capacité juridique

En confirmant sa commande, le Client déclare disposer de la capacité juridique nécessaire pour contracter et utiliser les services proposés.

ARTICLE 7 - PAIEMENT

Le paiement du prix par le Client s'effectue par l'intermédiaire de l'un des moyens de paiement suivants : **carte bancaire, virement bancaire ou espèces**.

La Commande ne sera considérée comme acceptée par le vendeur que lorsque les centres de paiement bancaire concernés, auront donné leur accord et que le vendeur aura validé la Commande au regard de ses critères d'acceptation de risques.

ARTICLE 8 - LIVRAISON / DÉLIVRANCE

Pour les séances de Shiatsu réalisées en présentiel, le Client est informé, avant toute confirmation de commande, de la date, de l'horaire et du lieu prévus pour la prestation (au domicile du client ou au domicile du praticien).

La séance est délivrée à la date convenue sous réserve du paiement :

- **Soit intégralement avant la prestation**, lorsque cette modalité a été précisée lors de la réservation ;
- **Soit sur place immédiatement après la séance**, lorsque cette option a été acceptée par le Prestataire.

Le Client s'engage à respecter les conditions de paiement définies lors de la prise de rendez-vous. En cas de non-paiement conformément aux modalités convenues, le Prestataire se réserve la possibilité de ne pas assurer ou de suspendre la prestation.

ARTICLE 9 - RÉTRACTATION

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat ou de la réception de son article pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge.

9.1 - Modalités d'exercice du droit de rétractation pour exercer son droit de rétractation

Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser un écrit permettant vérifier la date d'envoi (soit par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, soit par courriel avec accusé de réception), dans le délai susmentionné indiquant au Prestataire qu'il souhaite annuler sa Commande.

Le Prestataire accorde réception, sans délai, de la rétractation du Client par courriel.

9.2 - Exceptions

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé notamment pour :

- **Les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après l'accord exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation** ;
- Les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;

- Les biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- Les enregistrements audio ou vidéo, ou les logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le Client après la livraison ;
- Les contenus numériques non fournis sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

9.3 - Remboursement

Le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 8 jours à compter de la date à laquelle le vendeur est informé de la décision du Client de se rétracter.

Il sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour que le remboursement soit effectué par un autre moyen de paiement.

9.4 - Conséquences de l'exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-27 du Code de la consommation l'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire sauf si le contrat accessoire a été exécuté avant la fin du délai de rétractation.

ARTICLE 10 - INFORMATIONS NOMINATIVES – DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

Le Prestataire respecte la vie privée de ses Clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille et qui permettraient de les identifier soient considérées comme des informations confidentielles.

10.1 - Responsable du traitement et consentement

Les informations recueillies sur le Client telles que définies ci-après font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Madame Marylou SALVI MASSON – 10 bis, La Herouinais – 44170 VAY, marylousalvimeasson@gmail.com et sont indispensables à la gestion des demandes ou commandes et à la fourniture des services du Prestataire. Le refus de consentir au traitement de ses données personnelles empêcherait l'exécution de ces services.

10.2 - Type de données collectées

Les données collectées sont les suivantes : Nom et Prénom du Client, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone.

10.3 - Finalités de la collecte

En acceptant les présentes Conditions Générales de prestations de services, le Client consent à ce que le Prestataire collecte et utilise ses données pour les finalités suivantes :

- À des fins d'exécution du contrat ;
- À des fins de bon fonctionnement des produits et services proposés par le Prestataire ;
- À des fins de prévention des impayés ;
- À des fins de promotion des produits et services proposés par le Prestataire ;

- À des fins d'opérations de marketing ;
- À des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires ;
- À des fins de gestion des relations du Prestataire avec le Client.

10.4 - Durée de conservation

Les durées de conservation des données du Client sont les suivantes :

- Éléments d'identité du Client : toute la durée de la relation commerciale + 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale,

Documents et informations relatifs aux opérations faites par le Client : 3 ans à compter de l'exécution de l'opération, et ce, sauf si le Client exerce son droit de suppression des données dans les conditions décrites ci-après ou si une durée de conservation plus longue est imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

10.5 - Sécurité

Pendant toute la période de conservation des données, celles-ci sont stockées dans un fichier informatique disponible sur les ordinateurs du Prestataire, y compris les dispositifs mobiles, protégés par un mot de passe.

Pendant toute la période de conservation des données, le Prestataire prend toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la confidentialité et la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient effacées, déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

10.6 - Accès aux tiers

L'accès aux données du Client est strictement limité au Prestataire et, le cas échéant à ses employés et préposés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions, et, le cas échéant, à ses sous-traitants ou, dans l'hypothèse d'un rachat du Prestataire et de ses droits, à l'acquéreur. Ces derniers sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données que conformément aux présentes dispositions et à la législation applicable.

Sous cette réserve, le Prestataire s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données du Client sans son consentement préalable, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude, exercice des droits de la défense ou autre).

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union Européenne par le Prestataire.

10.7 - Droits du Client

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement relativement aux données personnelles le concernant ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant ou retirer son consentement au traitement.

Ce droit s'exerce à tout moment, directement auprès du Prestataire, par courriel à l'adresse suivante : marylousalvimasson@gmail.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Madame Marylou SALVI MASSON – 10 bis, La Herouinais – 44170 VAY en joignant un justificatif de son identité valide.

Si le Client ne souhaite pas/plus recevoir les actualités, messages promotionnels, sollicitations ou invitations du Prestataire, il peut en informer directement le Prestataire dans le document matérialisant l'offre du Prestataire ou modifier son choix, à tout moment, sous réserve d'identification, par courriel à marylousalvimasson@gmail.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Madame Marylou SALVI MASSON – 10 bis, La Herouinais – 44170 VAY. Il peut également utiliser les liens de désinscription présents dans les messages SMS ou électroniques. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données auraient été transmises, avec leur autorisation, au Prestaire par des tiers à des fins de prospection commerciale.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

Enfin, le Prestataire informe le Client de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://conso.bloctel.fr/>).

10.8 - Durée de conservation

Les informations personnelles du Client sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale, sauf si :

- Le Client exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Les informations personnelles du Client seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution des prestations, sauf si :

- Le Client exerce son droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, le Prestataire met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, images et photographies, marques et bases de données reproduits et intégrés sur le Site sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée. Toute reproduction totale ou partielle du Site est strictement interdite.

ARTICLE 12 - GARANTIE LÉGALE

Art. L.217-3 du Code de la consommation :

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L.217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques : 1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ; 2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat. Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.217-19. Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

Art. L.217-4 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants : 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ; 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ; 3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ; 4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Art. L.217-5 du Code de la consommation :

« I. - En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivant : 1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ; 2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ; 3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ; 4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut

légitimement attendre ; 5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L.217-19 ; 6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage. II. - Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre : 1° Qu'il ne les connaît pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ; 2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou 3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat. III. - Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

En cas de recherche de solutions amiables préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elles n'interrompent pas les délais d'action des garanties légales ni la durée de la garantie contractuelle développée ci-après.

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

L'exécution par le Prestataire de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Le Prestataire avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les 3 jours à compter de la date de survenance de l'événement empêchant l'exécution de la prestation.

Lorsque la suspension de l'exécution des obligations du Prestataire se poursuit pendant une période supérieure à 30 jours, le Client a la possibilité de résilier l'Inscription en cours et le Prestataire procèdera alors au remboursement de l'Inscription à hauteur du prix payé par le Client.

ARTICLE 14 - MÉDIATION

En vertu de l'article L.612-1 du Code de la consommation « *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.* »

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L.612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 11-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement ou à contacter notre service après-vente :

10 bis, La Herouinais – 44170 VAY,
marylousalvimasson@gmail.com : +33 (0)6 82 54 61 84.

Dans l'année qui suivra votre demande auprès de nos services, en application de l'article R.616-1 du Code de la consommation, vous pourrez faire examiner votre demande par un médiateur dont trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

L'entité de médiation de la consommation désignée par le Prestataire est MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT ou MED CONSO DEV.

MED CONSO DEV peut être saisie :

- **Soit par courrier postal à l'adresse suivante :**
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, Rue J. Constant Milleret – 42000 SAINT-ÉTIENNE
Tel : +33 (0)4 77 42 10 58

Soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site : <https://www.medconsodev.eu> ou <https://cnpm-mediation-consommation.eu/>

Litiges transfrontaliers :

Centre européen des consommateurs France :

europe-consommateurs.eu

Vous pouvez, à vos frais, vous faire assister par un conseil.

Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que le Client honore ses engagements financiers envers le Prestataire.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGE

Les présentes conditions générales de vente et le contrat de vente en ligne sont soumis au droit français.

À défaut d'accord amiable entre les Parties, le litige sera soumis aux tribunaux français.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION
(ANNEXE A L'ARTICLE R. 221-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION)

A l'attention de Madame Marylou SALVI MASSON :

Je vous informe par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la Prestation de services ci-dessous :

.....
.....
.....

Commandé le :

Le

Le Client (Nom et Prénom)

Signature